



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Super Lube® Grease

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Lubrifiants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Synco Chemical Corporation
24 DaVinci Dr., P.O. Box 405
Bohemia, NY 11716
Tel: +1 631-567-5300
Internet: www.super-lube.com
E-Mail: info@super-lube.com

Service chargé des renseignements:

Représentant Exclusif REACH
B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
services@reachteam.eu
www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Emergency telephone: +1 800-424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Produit considéré comme non dangereux selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 Non applicable.

Pictogrammes de danger: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Composants dangereux:		
CAS: 68037-01-4 NLP: 500-183-1	Polydécène hydrogéné, Poly-1-décène hydrogéné (Polyalphaoléfine) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-100%
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8	Huile de paraffine. substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 68611-44-9 EINECS: 271-893-4	Silane, dichlorodiméthyl-, reaction products with silica substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
Composants non dangereux		
9002-84-0	Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	2,5-10%
41484-35-9	Antioxydant	<2,5%
25322-69-4	Polypropylène glycol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2,5%
9003-27-4	Polyisobutylène	<2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Consulter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Dioxyde de carbone (CO₂). Produits chimiques secs. Mousse.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection personnel adéquat avec un protection respiratoire (appareil respiratoire autonome).

De plus, ils doivent être équipés de vêtements, de chaussures et de gants résistants aux flammes et aux

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease

produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail et éviter le relargage du produit dans l'environnement (voir Section 12).

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les procédures de bonne fabrication doivent être appliquées pour la manipulation et le stockage.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans un lieu frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés.

Indications concernant le stockage commun: Voir la Section 10 (Matériaux incompatibles).**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
68037-01-4 Polydécène hydrogéné, Poly-1-décène hydrogéné (Polyalphaoléfine)	
ACGIH TLV	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ Valeur à long terme: 5 mg/m ³ mist
OSHA PEL	5 mg/m ³ mist
8042-47-5 Huile de paraffine.	
ACGIH TLV	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ Valeur à long terme: 5 mg/m ³ mist
OSHA PEL	5 mg/m ³ mist
68611-44-9 Silane, dichlorodiméthyl-, reaction products with silica	
ACGIH TLV	10 mg/m ³
OSHA PEL	6 mg/m ³
25322-69-4 Polypropylène glycol	
AIHA WEEL	(50 ppm (total); 10 mg/m ³ (aerosol only))

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease**8.2 Contrôles de l'exposition**

Une ventilation locale est recommandée lorsqu'une ventilation générale n'est pas suffisante pour maintenir la contamination de l'air en-dessous des limites d'exposition professionnelles.

Equipement de protection individuel**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

Si l'exposition personnelle ne peut être maintenue en-dessous des limites applicables par la ventilation, porter un appareil de protection respiratoire pour les vapeurs et particules, bien ajusté et approuvé par le NIOSH.

Protection des mains:

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériau des gants Gants imperméables en nitrile ou PVC.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme: Semi-solide.

Couleur: Translucide.

Odeur: Douce

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair >428°F (220 °C) COC

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease

Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
VOC (CE)	Essentiellement zéro

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas de données disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
8042-47-5 Huile de paraffine.		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
68611-44-9 Silane, dichlorodiméthyl-, reaction products with silica		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
41484-35-9 Thiodiéthylène bis [3 - (3,5-di-tert-butyl-4-hydroxy-phényl) propionate]		
Oral	LD50	> 5000 g/Kg bw (rat)
Dermique	LD50	> 3000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 3,5 mg/m ³ (rat)
25322-69-4 Polypropylène glycol		
Oral	LD50	> 10000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg (lapin)

Données dans la littérature : Organes cibles et autres effets sur la santé68037-01-4 Polydécène hydrogéné, Poly-1-décène hydrogéné (Polyalphaoléfine)
Aucun organe cible8042-47-5 Huile de paraffine.
Irritant41484-35-6 Thiodiéthylène bis [3 - (3,5-di-tert-butyl-4-hydroxy-phényl) propionate]
Aucun organe cible

68611-44-6 Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease

Poussières nuisibles, irritant pour les yeux et la peau

9002-84-0 Polytétrafluoroéthylène
Irritant25322-69-4 Polypropylène glycol
Aucun organe cible**Effets Potentiels sur la Santé****Inhalation:**

Non attendu comme étant irritant pour le tractus respiratoire dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion: Non attendu dans les conditions normales d'utilisation.**Effet primaire d'irritation:****de la peau:** Un contact répété ou prolongé peut causer une irritation de la peau.**des yeux:** Peut causer une irritation.**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA

Non applicable.

Fiche de données de sécurité*selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'impression : 08.07.2013

Numéro de version 1

Révision: 30.06.2014

Nom du produit: Super Lube® Grease**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** Non applicable.**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** Non applicable.**14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Polluant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent